

Organisations syndicales représentatives des employeurs

UNGE/SNEPPIM/CSNGT

Organisations syndicales représentatives de salariés

CFTC/CFDT/CGT

Présidente

Virginie BAZIN (Ministère du Travail)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

RELEVE DES DECISIONS DE LA CMP DU 24 JANVIER 2019

TERRIER 2019

APGTP 54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS digicode 6831

# I. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

#### **DECISION**

Les partenaires sociaux approuvent l'ordre du jour

#### II. VALIDATION DU RELEVE DES DECISIONS

## **DECISION**

Les partenaires sociaux approuvent les relevés des décisions du 12 et 20 décembre 2018.

- III. RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA CPNEFP, DES SOUS- COMMISSIONS, CPGRP ET CPPNII
- IV. NEGOCIATION DES SALAIRES MINIMUMS

#### **DECISION**

Les partenaires sociaux conviennent de reporter ce sujet suite à l'accord du 12 décembre 2018 à la prochaine CPPNI du 28 février 2019

## V. BRANCHE D'ACCUEIL

# **DECISION**

Dans le contexte des discussions de rapprochement avec la branche des économistes de la construction, les partenaires sociaux de la branche des métiers du géomètre ont la volonté de prévoir un statut conventionnel de rattachement au terme des cinq ans si les CCN n'ont pas été remplacées par des dispositions communes.

# VI. PROJET D'ACCORD SUR L'ORDRE PUBLIC CONVENTIONNEL (1 H)

## **DECISION**

Les partenaires sociaux conviennent de se positionner pour la prochaine CPPNI sur le bloc 2

Les partenaires s'appuieront sur la comparaison entre les dispositions conventionnelles et le code du travail sur les thèmes du bloc 2 déjà communiqués.

# VII. PROJET D'ACCORD CONTRAT COURT (1H)

## **DECISION**

Les partenaires sociaux reprendront ce sujet lors de la prochaine CPPNI.

# VIII. PROJET D'ACCORD CONTRAT DE CHANTIER (1h)

## **DECISION**

# Ce point est ajourné

IX. PROJET SUR L'EPARGNE SALARIALE (1H)

#### **DECISION**

# Ce point est ajourné

X. ORDRE DU JOUR DE LA CMP DU 28 FEVRIER 2019

# ORDRE DE LA CPPNI DU 28 FEVRIER 2019

- I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- II. ELECTION DE LA COPRESIDENCE
- III. APPROBATION DU RELEVE DES DECISIONS
- IV. RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA CPNEFP, DES SOUS- COMMISSIONS, CPGRP
- V. NEGOCIATION DESSALAIRES MINIMUMS (2H)
- VI. PROJET D'ACCORD SUR L'ORDRE PUBLIC CONVENTIONNEL (2 H)
- VII. PROJET D'ACCORD CONTRAT COURT (2 H)
- VIII. PROJET D'ACCORD CONTRAT DE CHANTIER (2 H)
  - IX. ETABLISSEMENT DU RAPPORT ANNUEL DE BRANCHE (1 H)
  - XK QUESTIONS DIVERSES
    - 1. Calendrier commission 14 mars 2019

## **DECISION**

La CMP décale la prochaine CPPNI du 14 au 28 mars 2019.

# 2. Renvoi de la notification de l'accord sur l'Opco 6 aux partenaires sociaux

## **DECISION**

Les courriers de notification en courrier recommandé pour la CFDT devront être adressé à l'adresse Synatpau CFDT 3 rue du Château d'eau 75010 PARIS.

Les partenaires sociaux conviennent de renouveler la procédure de notification à l'ensemble des organisations représentatives.

Les partenaires sociaux réfléchissent aux possibilités de notifier des accords et/ ou avenants ainsi que les oppositions par courriels recommandés électroniques.

# 3. Retour de la branche en format CPPNI

La présidente (représentant le Ministère du Travail) indique que la commission est en capacité de revenir à un format paritaire autonome à partir de la prochaine CPPNI.

#### **DECISION**

Le Synatpau CFDT prend acte de cette information et précise qu'il demandait le retour en CPPNI depuis deux ans.

L'UNGE, le SNEPPIM et la CFTC prennent acte de la décision.